

COMPTE RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire, M. Hervé PAILLET, Mme Véronique LEDOUX, Mme Catherine VITTECOQ, M. Jean-Pierre MADIKA, M. Mokhtar SADJI, Mme Marie-Christine GRAVELEAU, M. Pierre COSTI, M. Leonardo SFERRAZZA, M. Jean-Yves SIRE, M. Guillaume CARISTAN, Mme Marion VEDRINE, Mme Régina LAHUTTE, adjoints, Mme Michelle CHENIAUX, Mme Catherine LE COSSEC (à partir de la délibération n°2019-02-02), M. Ahmed BELHAMZA, M. Gilles CORDIER, Mme Caroline SORIAUX (à partir de la délibération n°2019-02-02), Mme Isabelle BARON (à partir de la délibération n°2019-02-02), Mme Meriem GAFSI (à partir de la délibération n°2019-02-02), M. André BIASI, M. Eric HOUET, M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF (de la délibération n°2019-02-01 à n°2019-02-04 puis à partir de la délibération n°2019-02-09), conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Dominique POULAIN (Pouvoir M. Hervé PAILLET), Mme Dieynaba KAMARA (Pouvoir M. Guillaume CARISTAN), adjoints, Mme Marie-Françoise POULAIN (à partir de la délibération n°2019-02-02, Pouvoir Mme Caroline SORIAUX), Mme Catherine LE COSSEC (lors de la délibération n°2019-02-01, Pouvoir Mme Michelle CHENIAUX), Mme Isabelle BARON (lors de la délibération n°2019-02-01, Pouvoir Mme Marie-Christine GRAVELEAU), Mme Ludivine DELANOUE (Pouvoir M. André BIASI), M. Lionel TETU (Pouvoir Mme Véronique LEDOUX), Mme Meriem GAFSI (lors des délibérations n°2019-02-01 et 2019-02-21, Pouvoir M. Jean-Pierre MADIKA), M. Nicolas MOTTE (Pouvoir Mme Catherine VITTECOQ), Mme Fatna FARH (Pouvoir M. Ahmed BELHAMZA), M. Alexandre HUYNH-VAN ESCANDE (Pouvoir M. Pierre COSTI), Mme Joëlle PINNA (Pouvoir Mme Chrystel LEBOEUF), conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTES : Mme Régina LAHUTTE (lors de la délibération n°2019-02-01), adjointe, Mme Marie-Françoise POULAIN (lors de la délibération n°2019-02-01), Mme Chrystel LEBOEUF (de la délibération n°2019-02-05 à n°2019-02-08), Mme Caroline SORIAUX (lors de la délibération n°2019-02-01), conseillères municipales.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

M. Jean-Yves SIRE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance est interrompue de 19h50 à 20h27.

Le conseil municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes:

Délibération n°2019-02-01 : Information sur la délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (décisions n°2018-11-290 à 2019-01-11)

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

Délibération n°2019-02-02 : Budget Ville – Débat d'orientation budgétaire 2019

ADOPTÉ PAR 37 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA)

Le conseil municipal prend acte, pour le budget de la Ville, de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Délibération n°2019-02-03 : Adoption du procès-verbal du conseil municipal - Séances des 19 novembre et 10 décembre 2018

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal adopte le procès-verbal des séances du conseil municipal des 19 novembre et 10 décembre 2018.

Délibération n°2019-02-04 : Convention d'adhésion au service commun 'Commande publique' - Convention constitutive de groupement de commandes - Communauté Paris-Saclay

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal décide d'adhérer au service commun « Commande publique » de la Communauté Paris-Saclay dans le cadre de la mise en place de groupements de commandes.

Délibération n°2019-02-05 : Budget Assainissement - Débat d'orientation budgétaire 2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal prend acte, pour le budget Assainissement, de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Délibération n°2019-02-06 : Budget Cinéma – Débat d'orientation budgétaire 2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal prend acte, pour le budget Cinéma, de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Délibération n°2019-02-07 : Budget Marchés forains - Débat d'orientation budgétaire 2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal prend acte, pour le budget Marchés Forains, de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Délibération n°2019-02-08 : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) - Bassin de la Bièvre - Tarifs 2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve la délibération du S.I.A.V.B. en date du 30 novembre 2018, fixant la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) du réseau d'eaux usées du bassin versant de la Bièvre pour l'année 2019.

Délibération n°2019-02-09 : Convention de fonds de concours pour l'exercice de la compétence voirie - Avenant n°1

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours voirie avec la Communauté Paris-Saclay et autorise le Maire à le signer ainsi tous les documents y afférant.

Délibération n°2019-02-10 : Convention pour la reprise de la dette relative à la voirie - Avenant n°1

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal accepte les modalités de reprise de la dette figurant dans l'avenant n°1.

Délibération n°2019-02-11 : Prise en charge par la Ville d'une dépense d'un agent au profit de la collectivité

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal autorise la prise en charge, par la commune, de la dépense urgente, engagée et payée le 7 décembre 2018, par Monsieur Frédéric BEILLARD, sur ses deniers, à hauteur de 421,48€, en acquisition d'un logiciel au profit de la Ville de Palaiseau, au vu d'une facture émise au nom de la commune.

Délibération n°2019-02-12 : Relais Assistants Maternels - Acquisition de véhicule, matériel et mobilier, réalisation de travaux - Demande de subvention à la Caisse d'allocations familiales

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve les dépenses nécessaires au développement du Relais Assistants Maternels tel que détaillées dans le plan de financement prévisionnel.

Délibération n°2019-02-13 : Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) - Convention pluriannuelle d'objectifs

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) pour une durée de quatre ans, et autorise le Maire à la signer.

Délibération n°2019-02-14 : Déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) - Délégation de compétence à la Communauté Paris-Saclay

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR et 9 ABSTENTIONS (M. Yves MARGNAC, M. Gilles CARADEC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA)

Le conseil municipal approuve le principe de la délégation de compétences temporaire à la Communauté Paris-Saclay, relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour une période de 4 ans, avec un terme fixé au 31 décembre 2022, et autorise le Maire à signer convention de délégation de compétence correspondante.

Délibération n°2019-02-15 : Plan Vélo

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal approuve la mise en place d'un Plan Vélo, dans un cadre triennal.

Délibération n°2019-02-16 : Projet de démonstrateur Smart City - Protocole d'Accord entre la Ville de Palaiseau, la Communauté Paris-Saclay, la SEM Paris Saclay Aménagement et EDF

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (M. Yves MARGNAC, M. Gilles CARADEC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et au nom de Mme Joëlle PINNA), LE MAIRE NE PRENANT PAS PART AU VOTE.

Le conseil municipal approuve les termes du protocole pour un démonstrateur pédagogique de la Ville durable pour innover dans la Ville, à intervenir entre la Ville de Palaiseau, la Communauté Paris-Saclay, EDF et la SEM Paris Saclay Aménagement, et autorise M. Hervé PAILLET, 1^{er} Adjoint à le signer.

Délibération n°2019-02-17 : Etablissement d'une servitude conventionnelle de passage sur le domaine public communal - Parcelle cadastrée AO 441 située 24 avenue du 8 mai 1945

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve l'établissement d'une servitude de passage de 7,5 m² sur la parcelle AO 441 située 24 avenue du 8 mai 1945 à Palaiseau (91120) ainsi que la convention à intervenir avec le Docteur Stéphanie LAM.

Délibération n°2019-02-18 : Rétrocession de la parcelle cadastrée BM 368 située Sentier des Romes

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve la rétrocession, à titre gracieux, de la parcelle cadastrée BM 368 au profit de la Ville de Palaiseau.

Délibération n°2019-02-19 : ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique – Avis de la commune sur les modifications apportées au programme des équipements publics de la ZAC

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR et 10 VOIX CONTRE (M. Yves MARGNAC, M. Gilles CARADEC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, M. Eric HOUET, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA)

Le conseil municipal donne un avis favorable sur la partie du programme des Équipements Publics de la ZAC du quartier de l'École Polytechnique concernant directement la ville en qualité de futur propriétaire et/ou gestionnaire dont les modifications sont exposées dans le document

annexé et rappelle son opposition à l'implantation du SMR-SMI au sein de la ZAC du quartier de l'École Polytechnique.

Délibération n°2019-02-20 : Avis de la commune sur l'étude d'impact unique du projet de création modificative de la ZAC du quartier de l'École Polytechnique et du projet de création de la ZAC de Corbeville

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR et 10 VOIX CONTRE (M. Yves MARIIGNAC, M. Gilles CARADEC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, M. Eric HOUET, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA)

Le conseil municipal émet un avis favorable au nouvel équilibre programmatique de la ZAC du quartier de l'École Polytechnique, et à l'ajout du lycée international et de la sous-Préfecture, un avis défavorable à l'extension du périmètre de la ZAC sur la ferme de la Vauve telle qu'elle est envisagée page 26 et suivantes du dossier de création modificatif, un avis défavorable sur les modifications du dossier de création de la ZAC qui résultent de l'intégration dans celui-ci des éléments portés par la SGP en vue de l'implantation du centre de maintenance et de remisage et du site de maintenance du matériel roulant. Il est indispensable qu'un site alternatif soit identifié.

Délibération n°2019-02-21 : Motion relative au RER B

ADOPTÉ PAR 38 VOIX POUR, UN ELU NE PRENANT PAS PART AU VOTE (M. Gilles CORDIER)

Le conseil municipal réaffirme sa demande de mise en œuvre le plus rapidement possible des investissements pour le remplacement du matériel roulant dès 2025 et la modernisation du réseau ferré, et réaffirme la priorité du RER B sur le projet de CDG E aussi bien pendant la durée des travaux que pendant son exploitation.

Questions orales

La séance est interrompue de 00h27 à 00h30.

La séance est levée à 00h40.



Fait à Palaiseau, le 11 février 2019

Le Maire,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Grégoire de LASTEYRIE
Grégoire de LASTEYRIE

Affiché et mis en ligne le : **19 FEV. 2019**